Première Année — N° 3 | Eur Gwennek – Cinq Centimes | Samedi 8 Octobre 1904

JOURNAL RÉGIONALISTE HEBDOMADAIRE
de la
Bretagne et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE. . . 1 an. . . . . 4 fr.
ETRANGER. — . . . . . 5 —
Avec " AR VRO " Revue Mensuelle
FRANCE. . . 1 an. . . . . 7 fr.
ETRANGER. — . . . . . 9 —

Les Abonnements partent des 1er et 16 et sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste

Ar Bobl

Rédacteur en Chef : F. Jaffrennou " Taldir "

" Evid ar Vro dre ar Bobl " " Frankiz da beb Barn ! "

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Rue des Carmes, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS :
Ann. et Récl., 4e page. . 0 fr. 20 la ligne
— 3e — . 0 25 —
Chronique Locale. . . 0 50 —
Faits Divers. . . . . 0 75 —

On traite à forfait pour les Annonces plusieurs fois répétées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU FINISTÉRE

Le Préfet du Finistère, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'art. 23 du décret du 1er février 1852 ;

Vu les circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur des 27 octobre 1880 et 9 avril 1900 ;

ARRÊTE :

Art. 1er. — Le tarif d'impression des annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure ou de contrats, ainsi que pour les ventes judiciaires d'immeubles dont la mise à prix est inférieure à 2,000 francs, insérées dans les journaux du département du Finistère, est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1904, savoir : par ligne de 38 lettres *caractère petit romain*, 20 centimes pour tout le département, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

Art. 2. — Devront être insérées gratuitement, dans les journaux du département, les annonces et publications qui seront nécessaires pour la validité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi sur l'assistance judiciaire.

Art. 3. — Ampliations du présent arrêté sera adressée à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, à M. le Garde des Sceaux, à M. le Procureur Général, à MM. les Procureurs de la République et aux divers journaux publiés dans le département du Finistère. Ces journaux devront le reproduire en tête du premier numéro qui paraîtra après notification

Quimper, le 26 décembre 1903.

Le Préfet,
Signé : COLLIGNON

Pour ampliation :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
De Boischevalier.

Remerciements

La plupart des Journaux de Bretagne ont annoncé la parution d'Ar Bobl, et nous ont offert dans leurs colonnes leurs souhaits de bienvenue et leurs encouragements.

Nous les prions d'agréer nos meilleurs remerciements.

TRI ZRA RED

Eur Fe, Eur Iez, Eur Galon

Ar Vretoned, a lavar kalz a dud ha rèzon o deuz var ze, n'o deuz gallet jamez 'n em gleved var netra, hag eur skrivagner parizian a skrive n'euz ket pell: « Ar pez a lak ar muia a vec'h etre tud Breiz-Izel, eo Breiz-Izel.»

Kement-se, allaz, a zo eur virione ken skler ken memez an estranjourien a zeu d'hon c'horn douar da vizita hon Goueliou, a ve souezet o kleved Bretoned o tisput etrezê memez ar re wella anê, divar benn an disterra stum zonjal. En amzer goz e c'hoarvee memez kont, med elec'h taoliou teod ha taoliou pluen, e vije baz ha taoliou boual.

Bro-Saoz, gwechall, a aparchante diouemp-ni, ha brema eo d'eur bobl tud all, abalamour e oa galvet Saozon Alamagn da zond da lakat ar peuc'h etre ar gosteennou ahanomp. Ar re-ma a reaz vel ma ra Guillou ar Barner pa la daou brosezer davet-an : tach a ra da c'honid divar goust an eil hag egile, ha revina ra an daou geaz.

War dro ar blavez pemzek kant, Breiz a oa eur vro lipr ha dishual. Chach a zavaz etre an noblanz, pere a c'houarne ar vro d'ar c'houlzze : darn dioutê a zalc'haz gant tu o bro, darn all dre zipit pe dre avi, en em werzaz d'ar Gall. Oat ket pell evit gweled gwall efejou an dizakord-ze, hag ar Vretoned, pillet ha drastet gant armeou ar C'hallaoued, a oa laket eur chaden d'ê deuz o zreid.

Dindan ar Revolusion, adarre memez kont. Elec'h 'n em gleved holl ha profita deuz an digare e-vid adsevel o bro en eur ober unvaniez, darn a ieaz d'an tu glaz ha ha darn d'an tu gwen ; darn a zi-c'houge, ha darn a vije dic'houget !

En amzer a hirio e kavomp c'hoaz en Breiz-Izel an hevelep stad truezus. Deuz eun tu, ema an noblanz o klask eur roue da gomandi ; deuz eun tu all, ar republikaned ru a fot d'ê o ve ar republik var an tron ; eul loden all na fot d'ê na mestr, na roue, na Doue, hag a had var ar meaz hag en kear, tan ar gasoni, ha fulor o fasionou izel.

Beuzet ekreiz bandennou trouzus ar gosteennou dishenvel ze, eur rumtud all — eun neubeudik anê hepken, eun tammik kraouen — a ra bec'h gwasa ma c'hallont, evit digas ar Vretoned var an hent plen, hep skoasellou politik da ziskar kirri. Ar re-ma, daoust m'ê bihan o bagad, a ra forz trouz, a gan forz kanaouennou, a ôz forz goueliou kaër, ha Doue d'o faëo. Mez hi ive, siwaz, mil gwech siwaz, a zo krignet gant an dizunion, hag ive, lavaromp ar virione, gant ar jalouzi an eil deuz egile. Evelse e ma ar gwella Bretoned ! Bepred e karont beza evel en amzer goz, azeet tro var dro d'eun dol rond, tout an dud engal ! Mar deu d'unan sevel eun tam var e skaon, eur zellou du da genta, hag eun taol bout d'an da vond e-meaz.

Lavaret a vo d'in gant darn : En han Doue petra gontet ? Perag e tihunet ahanomp ? Ni a oa kousket ken dous war gwele ar feneantiz !

Ha re all, ar re a ve galvet an dud fur : C'houi zo zod o lâret o gwirione d'an holl. Ar wirione a ve laket en fonz eur punz, ha chouket mein d'ei war he c'hein.

Hag eur rum mignoned herve o lavar : Lavarit vad ha nan droug, deuz an holl, hag ho fortun a zo gret !

Ma, me lar an dra-ma :

Biken eur bobl lipr na velomp, biken na welfomp hon labour o tol freuz talvoudus, da viken e vo distrujet Breiz gant an ambision, ar jalouzi, ar politik, tre ma na vo ket etrezomp tri ëre — an dousa hag ar floura ëreou — ar fe, ar iez hag ar galon.

Petra eo karout eur gouarnamant ? Petra ra d'emp piou a c'houarno na piou a c'honeo arc'hant braz oc'h hen ober ?

Lezomp ar re-ze da gonta en peuc'h o skoejou laëret, ha studiomp dre beseurt mod e teuimp a-benn da lakaat eürus ar muia a Vretoned posubl, gant eur fe zonn ha stard he c'hriziou. Ar fe eo konzolasion ar vue-ma. Fallakr eo an hini a ra brezel d'ei, oc'h esa tenna digant an dud an Esperanz. Ar fe a lavar d'eur vam marvet he bugel : « C'houi gavo ho pugel en eur bed gwell ; eal eo brema, pedi a ra evidoc'h. » Ar fe a ro flanz, ar fe a zigas neïz, ar fe en eur gir a zo eun ëre etre an dud, pegwir e ra d'ê kredi en em juntfont adarre en tu-hont d'ar be ien.

Petra ra d'emp brazder ha kaërder ar gallek ? Ho tadou koz, hag hi a gozee gallek ? Ped Breizad a c'hallfe respont ia ? Ar pez oa mad d'ho tud koz n'eo ket mad d'ac'h ? Peseurt ëre zo krenvoc'h evid ëre ar iez ? Pa vet pell deuz ho pro, peseurt langach a blich d'ac'h konta, nemed an hini ho peuz klevet pa oac'h bab en ho kavel ? List ar galleg er saloniou gant ar pennou braz ! Ar re vunut o deuz gwelloc'h ëre da unani anê ! Esoc'h eo d'ê 'n em gleved en eur gomz brezonek evid en eur brezeg gallek ! Natur ar marc'h eo gwirinal, natur ar Gall, gallegal, natur ar Breton, brezonega. Brezonegomp eta, en despet d'ar c'halloudegez.

Petra ra d'emp ma gemeromp muioc'h a zoursi deuz ar maleuriou a zigoue en pell bro, deuz ar revin a goue war gouennou-tud estranjour, evid deuz ar stad truezus ma ia ar bed en hon c'hornik-douar hon hunan ? Petra ra d'emp sklabea hon gwenneien holl duma-duhont, ha disprija evel traou re vunut an oberou mad a zo moïen d'ober tosloc'h d'emp, var dreuz hon dor ? Petra ra d'emp karout muioc'h tud hag a zeuio d'emp deuz Pariz gant giriou flour, evit tud a zeuio deuz deun Kerne gant eul langach rust, mez enorabl dre e gaëder hag, e gozni ?

Bretoned, ma breudeur, en em garomp an eil egile da genta — hep kâzout den a-bed a-hend-all — ha ra vo etrezomp an dried ëre hag a rei ganemp eur bobl sivilizet ha gwiek var gemend a draou dispar a zo moien da ziski, mann med en eur studia hon gouenn : ëre ar galon.

JAFFRENNOU.

La Presse Ministérielle et la GUERRE Russo-Japonaise

Il est de par le monde une grande nation « amie et alliée » de la nôtre. Elle est la seule de son espèce, car les démonstrations italiennes, les parades anglaises d'entente soi-disant cordiale, émanent incontestablement de sentiments intéressés, qui ne rappellent que de fort loin le sentiment de sincérité qui a présidé à la conclusion de l'alliance franco-russe. Celle-ci, à vrai dire, eut été selon toute apparence l'évènement politique le plus important de l'époque contemporaine, si on ne l'avait pas fait dégénérer en un thème inépuisable et facile à boniments électoraux.

Or, cette nation alliée, la Russie est actuellement engagée dans la guerre la plus effroyable qui ait ensanglanté jusqu'à ce jour les annales de l'humanité.

Et l'on ne peut pas dire sérieusement que ce soit de sa faute. Au contraire, à la suite de son souverain Nicolas II, elle se laissait bercer doucement par la chimère de la paix universelle maintenue par l'arbritage tel que la Conférence de La Haye s'était proposé de l'organiser, lorsque, par une belle nuit de février dernier, alors que ses officiers dansaient joyeusement à la noce de la fille d'un de leurs chefs, des torpilleurs japonais pénétrèrent subrepticement, par une véritable trahison, dans la rade de Port-Arthur et firent sauter les plus belles unités de son escadre.

Comme déclaration de guerre on en peut imaginer de plus loyales, mais non de plus claires.

Devant une agression aussi contraire aux principes les plus élémentaires du droit des gens tel qu'il est admis parmi les Etats civilisés, le devoir de la France, nation « amie et alliée » de la Russie, s'il n'allait pas jusqu'à l'obligation de fournir un concours effectif et direct, imposait tout au moins une attitude entièrement sympathique à l'égard des victimes d'une pareille félonie.

A ce devoir, dicté par le simple sentiment de la correction et de la loyauté, la presse française indépendante n'a pas failli, Dieu merci ! Mais il est curieux d'observer avec quel ensemble et quel acharnement la presse gouvernementale, celle qui reçoit les instructions et les subsides aussi bien des fonds secrets que de la banque juive, témoigne de son hostilité envers les Russes. Chacune des terribles épreuves subies jusqu'ici par ces derniers a été le signal d'une explosion de joie cynique dans le clan dont nous parlons et qui s'il ne représente pas la France, reflète, au moins, très fidèlement les sentiments de ceux qui gouvernent la France. Et, en vérité, à la place des Russes, l'on serait amené à se demander ce que vaut et ce que signifie l'amitié et l'alliance d'un pays dont les organes officieux et officiels se comportent si singulièrement en des circonstances aussi tragiques.

Bien mieux. Non contents de se réjouir sans aucune retenue des succès que remportent les Japonais, qui ne nous sont rien, sur les Russes, qui sont nos alliés, les publicistes gouvernementaux dont il est question, ont organisé depuis quelques temps une véritable campagne tendant à amener dans la querelle une médiation internationale qui permettrait au Japon de recueillir, au moment le plus favorable, tout le bénéfice de sa traîtrise et d'échapper au juste châtiment que sa déloyauté a mérité et que la Russie, enfin revenue des chimères pacifistes, s'apprête à lui infliger.

La lecture de certains journaux ministériels sur ce sujet devient depuis quelques jours aussi écœurante qu'incompréhensible.

Car enfin quel avantage pouvons nous retirer d'une victoire définitive du Japon ! Des avantages à rebours qui peuvent se résumer dans les deux suivants aussi inévitables que la conclusion d'un théorème de géométrie.

1° Le refroidissement de l'amitié franco-russe et peut-être la dénonciation plus ou moins prochaine de l'alliance qui est, depuis sa conclusion, notre meilleur gage de sécurité dans le conflit sans cesse latent des convoitises internationales.

2° La perte de notre empire Indo-Chinois que les espions japonais sillonnent déjà et contre lequel, après leur triomphe, ils organiseraient sans tarder la ruée des Jaunes qui nous détestent et supportent impatiemment le joug que nous avons réussi à leur imposer moyennant des sacrifices dont nous n'avons pas le droit de perdre le souvenir.

Il n'est pas de vérité plus incontestable et moins contestée que celle-là.

Et alors on est réduit à se demander d'où provient l'aberration monstrueuse en vertu de laquelle les organes qui reçoivent les aspirations et les subventions gouvernementales appellent de toutes leurs forces et de tous leurs vœux un résultat aussi désastreux pour nos déstinées nationales.

Toute l'ingéniosité des penseurs et des psychologues peut s'évertuer sur ce problème : elle ne lui découvrira pas une explication raisonnable et humaine.

En réalité nos ministériels détestent cordialement les Russes, nos alliés, parce que ceux-ci sont chrétiens ; et ils affectionnent les Japonais parce que ces derniers sont non seulement des païens, mais les païens les plus réfractaires à la culture chrétienne.

Ce n'est pas là évidemment un sentiment français ni même humain : c'est un sentiment juif, c'est-à-dire quasi-démoniaque.

Ce n'est malheureusement pas uniquement dans nos relations avec la Russie que ce sentiment domine ; c'est un peu dans toute notre politique.

Mais ce n'est pas notre faute... !

H. CLAUDE.

Chronique sociale

Nous empruntons cet article à la revue l'*Action Régionaliste française*, que dirige notre sympathique confrère et ami M. Charles Brun.

Charles Brun n'est pas un inconnu en Bretagne. Il a fait dans notre pays plusieurs conférences régionalistes et tout dernièrement au Congrès de Gourin, sa parole d'apôtre fit sensation.

La France fédéralisée

Sous une autorité fédérale, la politique d'un grand peuple est aussi simple que sa destinée. Faire place à la liberté, procurer à tous travail et bien-être, cultiver les intelligences, fortifier les consciences : voilà pour le dedans ; au dehors, donner l'exemple. Un peuple confédéré est un peuple organisé pour la paix : des armées qu'en ferait-il ? Tout le service militaire se réduit à celui de la gendarmerie, des commis d'état-major et des préposés à la garde des magasins et des forteresses. Nul besoin d'alliance, pas plus que de traités de commerce : entre nations libres, il suffit du droit commun. Liberté d'échange, sauf le prélèvement du fisc, et dans certains cas débattus en Conseil fédéral, une taxe de compensation : voilà pour les affaires ; — liberté de circulation et de résidence, sauf le respect dû aux lois en chaque pays : voilà pour les personnes, en attendant la communauté de patrie.

Telle est l'idée fédéraliste, et telle est sa déduction. Ajoutez que la transition

---

Feuilleton du Journal « *AR BOBL* » 3

L'Industrie de la Pêche

DANS LES

Ports Sardiniers Bretons

par

Théodore LE GALL

Docteur en Droit

Historique

Quoiqu'il en soit de la solution de ce petit problème historique, le fait à retenir, c'est qu'une émigration très importante de pêcheurs méridionaux se produisit en Bretagne au XVIIe siècle.

Elle fut, sans doute, provoquée par Fouquet. Le surintendant des finances, après l'acquisition de Belle-Ile envoya dans l'île en 1650, deux ingénieurs Dieu-Laman et d'Egremont. Sur un rapport favorable, il dota l'île d'une flottille de 400 barques et de quatre chasse-marées. Il détermina une émigration de Languedociens, qui instruisirent les Bel-Ilois des procédés de pêche et de fabrication. Ce premier noyau d'émigrants contribua grandement à attirer en Bretagne, lors des mauvaises pêches dans le midi, les marins provençaux et Catalans demeurés au pays. Mais leur émigration ne fut ni spontanée ni soudaine ; elle revêtit au contraire un caractère d'infiltrations continues, réparties sur plusieurs années et qui, des ports du Sud, firent tâche d'huile vers le Nord. Nous en avons une preuve dans une lettre écrite par le subdélégué de Port-Louis, le Guével, à la même date que l'intendant Le Nain. Il parle d'un établissement de Méridionaux en Bretagne et le fait remonter à « quinze ans ». Comment expliquer cette différence de dix ans entre les deux affirmations ? Par ce fait que, sans nul doute l'intendant Le Nain devait avoir en vue les débuts mêmes del'émigration, tandis que Le Guével envisageait uniquement l'arrivée des pêcheurs Méditerranéens dans la seule ville de Port-Louis.

Le rapide développement de la pêche de la sardine, de Port-Louis jusqu'à Brest, attira l'attention du pouvoir royal. Les guerres de Louis XIV avaient été fatales à notre marine ; il fallait la réorganiser et consolider l'œuvre de Colbert qui chancelait. L'arrêt de 1715 prohiba l'entrée des sardines étrangères. Cette intervention de la législation favorisa puissamment la pêche de la sardine et l'industrie des salaisons, mais ce ne fut pas la seule condition économique qui eut agit dans ce sens. Parmi les autres facteurs qui contribuèrent à la commune prospérité, il faut compter au premier rang, l'extrême misère du bas-peuple des villes et des campagnes sous l'ancien régime, et le niveau très bas de ses moyens d'existence ; l'ouverture de grands débouchés comme les colonies de noirs que l'on nourrissait de salaisons, avariées parfois, toujours au meilleur marché possible ; le rigorisme avec lequel s'appliquaient les lois canoniques prescrivant l'observance du carême et de deux jours maigres par semaine. Il faut signaler aussi la nécessité pour les bâtiments, nécessité qui était la règle autrefois de n'emporter dans leurs soutes que des provisions salées. L'exemption des droits de gabelle ajouta à toutes ces causes son influence bienfaisante. Elle fut accordée dès 1687 pour d'autres poissons que la sardine et renouvelée en 1691 ; en 1719 la sardine était comprise dans l'énumération.

Mais le développement croissant des pêcheries de sardines ne se fit pas sans des hauts et des bas ; deux causes contribuèrent surtout à faire varier les rendements : les différentes guerres maritimes, et l'absence ou l'irrégularité des passages de la sardine.

L'année 1725 fut désastreuse en Bretagne. Pour comble de malheur, les maqueraux manquèrent aussi bien que les sardines. M. Deslandes, un observateur de l'époque, dans une communication à l'Académie des Sciences établit une relation de cause à effet entre la rareté de la pêche et la température ambiante. L'hiver cette année là avait été très froid et l'été « peu chaud ».

En 1745 on se servait beaucoup de le « gueldre ou menusse », concurremment d'ailleurs avec la rogue. Cet appât soulevait de nombreuses récrimination. On lui reprochait de détruire le poisson à venir et de corrompre la sardine pêchée qui fermentait et crevait dans les barils. Sévir contre les pêcheurs de gueldre était difficile, car c'étaient des « misérables, des enfants, des mendiants qui pratiquaient cette pêche » les filets et les produits de la pêche étaient cachés dans des endroits souterrains et écartés. Les syndics des pêcheurs n'osaient sortir la nuit pour surveiller les côtes car « leur vie eût été en péril ». Pour ces différentes raisons le Parlement de Bretagne et les officiers de l'Amirauté ne « tenaient pas assez la main » à l'observation de la déclaration du 24 décembre 1726. M. de Maurepas propose de rendre par une ordonnance le « général » de chaque paroisse responsable de toutes les infractions sauf son recours contre les contrevenants.

De la sorte « il pèserait sur l'autorité » des ecclésiastiques, de la noblesse et des notables de la paroisse. Mais on lui fit observer qu'une nouvelle loi n'était guère nécessaire que l'ancienne mieux appliquée suffisait.

La guerre de la succession d'Autriche prit fin en 1748, au traité d'Aix-la-Chapelle. La pêche de la sardine connut alors de beaux jours. Des établissements considérables se formèrent en Bretagne ; la production de notre province dépassa de beaucoup les besoins de la consommation française. D'après le certificat du bureau des fermes, le seul port « du Port-Louis » exporte l'année 1749 à destination du Languedoc, près de 17.000 petits barils ; Concarneau, Audierne, Douarnenez, Camaret et les autres ports, d'après le subdélégué, Le Guével, en auraient fourni chacun autant. Le même subdélégué assure que la production ne peut que doubler, maintenant que la tranquilité est rendue à l'Europe, et que nos côtes sont libres. La production générale est en progrès de 80.000 petits barils de sardines anchoitées et de 25.000 et plus de « barriques pressées ».

A cette époque la seule concurrence à craindre pour nos pêcheurs bretons était la concurrence anglaise. C'est ce qui ressort d'une lettre adressée en 1748 à l'intendant de Bretagne, M. de Viarmes, par M. de Machault, contrôleur général. Les arrêts prohibitifs n'étant guère observés, les marchands-pêcheurs de Belle-Ile, de Port-Louis, d'Auray, de Douarnenez, de Concarneau, demandent le renouvellement des défenses faites par différents arrêts du Conseil et et notamment par celui du 7 octobre 1717. Leurs représentations examinées par le bureau du Commerce, ne parurent pas dignes d'attention, car, dit M. de Machault, « l'entrée des sardines d'Angleterre, qui sont les seules dont les marchands-pêcheurs des côtes de Bretagne pourraient craindre la concurrence, a toujours été constamment prohibée, que celles d'Italie n'ont jamais fait un objet de commerce... en France, non plus que la sardine de Galice dont la pêche est bornée.

Cette période heureuse se termina en 1755 par un désastre. Les principaux ports ou lieux de pêche étaient alors : « Belle-Ile-en-Mer, Auray, Port-Louis, (subdélégation de Lorient), Le Croisic, Concarneau, Douarnenez (subdélégation du Faou), en dehors de la rade de Brest (subdélégation de Brest), la baie d'Audierne (subdélégation de Pont-Croix) ». Sur la prière de M. Marion, député du commerce, l'intendant fit faire une enquête auprès des subdélégués pour connaître les résultats de la pêche en 1755. Les réponses ne tardèrent pas à lui parvenir, désolantes comme des glas. A Auray, Douarnenez, Audierne, Port-Louis, la pêche a été des plus mauvaises. Belle-Ile qui fabriquait « *année commune* » 30.000 barriques de sardines anchoitées et 3.000 barriques de sardines pressées n'en a produit que 7.000 ; Brest n'a produit que le tiers des années précédentes et Concarneau le vingtième.

Le seul port de Camaret, par un hasard inexplicable, fait exception à la triste règle générale : 105 bateaux ont produit 135 tonneaux de sardines pressées, vendues 150 livres le tonneau ; 48 tonneaux de sardines fraîches ont été vendus aux chasse-marées. Le total de la pêche atteindrait 158.000 livres. La pêche de la sardine à cette époque était en général l'unique moyen de subsistance des marins-pêcheurs. Aussi bien qu'éprouvés par cette pêche désastreuse, ils préparent leurs armements pour l'année 1756 ; « ils espèrent, écrit Le Guével, de la bonté de l'Estre suprême qui a soin de tous qu'il leur accordera cette année et dans la suite autant et plus de bonheur qu'ils en ont eu depuis l'année critique de 1741 jusqu'à l'an dernier ».

Quels étaient à cette époque les débouchés de la pêche de la sardine ? Les ports de pêche, les campagnes et les villes ou hameaux avoisinants consommaient une partie du poisson frais ; une autre partie était achetée également à l'état frais, par les chasse-marées, sorte de bateaux mieux construits, plus grands et surtout meilleurs marcheurs que les chaloupes ordinaires. Tous les ports de l'Ouest et du Sud-Ouest (Bordeaux et Nantes principalement) étaient approvisionnés par ces chasse-marées. Le surplus de la pêche était « pressé » dans les ateliers des marchands-saleurs. Les provinces méridionales constituaient le grand débouché des sardines conservées par le sel, soit pressées, soit anchoitées. En temps de paix les navires bretons transportaient directement à Cette les barils qui de là étaient répandus dans « le pays du labour et autres pays circonvoisins ».

En temps de guerre, les barils étaient entreposés à Bordeaux d'où on les transportait dans les mêmes directions par la voie du canal du Languedoc. Mais ce marché très étendu était vivement disputé aux Bretons par les Espagnols.

Les ports français, voisins de l'Espagne, profitaient aussi de cette proximité pour se livrer à la fraude. Mais les Bretons ne se laissèrent point déposséder sans crier. Avec un entêtement opiniâtre, ils réclamèrent, jusqu'à la veille de la Révolution, l'application de droits prohibitifs « qu'on laissait trop facilement violer après les avoir édictés ». Le 8 juillet 1751 les Bellilois se plaignent amèrement de l'introduction en France des sardines espagnoles, ce qui amènerait « *l'anéantissement* » du commerce de sardines et par contrecoups « celui de la rogue qu'apportent les vaisseaux Danois acheteurs de sel, vin, eaux-de-vie, et autres denrées du royaume ».

La guerre de Sept-Ans porta un grand préjudice à la pêche de la sardine pendant le temps de sa durée, de 1756 à 1763. Cette industrie, toutefois, reprit son essor après le traité de Paris. En 1767, les ports de Douarnenez et d'Audierne ont vu surtout s'accroître leur importance. Vingt personnes à Douarnenez font faire la pêche comme nous le voyons « sur un rolle des noms de marchands, ouvriers et autres états de personnes cy-après dénommées suivant leur état de profession et ça au désir de l'ordre de Mons. Jouan de Rosanduc, du 11 du présent mois d'octobre 1767. Lequel présent rolle, a été fait faire par le soussigné Bernard Ascoët, syndic de Douarnenez ».

A la même époque, à Audierne, six marchands sont désignés comme « fabriqueurs de sardines » (1).

Mais ces marchands n'exercent pas leur industrie sans avoir à se plaindre de certaines entraves. C'est ainsi que les barils de sardines anchoitées, pour être conservés, devaient être arrosés de saumure rouge. Cette opération s'appelait (l'outillage). Toute expédition de barils anchoités devait en conséquence, » *être accompagnée de saumure rouge* ». Après avoir longtemps toléré cet usage, les fermiers se ravisèrent tout à coup, firent jeter à la mer le reste de la saumure et forcèrent les commissionnaires à en faire de nouvelles avec le sel de leur dépôt.

Aucun abus, aucune fraude n'étaient pourtant à craindre car cette saumure était dénaturée par une addition d'ocre. Les négociants de Lorient se plaignirent vivement, de la situation qui leur était faite dans un mémoire communiqué à la ferme générale, sous le n° 5724. Ils demandaient que les barils de saumure expédiés fussent enfermés dans les magasins même des fermiers. Une clef serait donnée au préposé à « *l'outillage* ». Mais ce n'est pas là le seul grief dont ils aient à se plaindre.

Théodore LE GALL.

(*A suivre*)

" AR BOBL "
Est en vente
dans toutes les Gares

peut être aussi insensible que l'on voudra. Le despotisme est de construction difficile, de conservation périlleuse; il est toujours facile, utile et légal de revenir à la liberté.

La nation française est parfaitement disposée pour cette réforme. Accoutumée de longue main à des gênes de toute sorte et à de lourdes charges, elle est peu exigeante; elle attendra dix ans l'achèvement de l'édifice, pourvu que chaque année l'édifice s'élève d'un étage. La tradition n'y est pas contraire : ôtez de l'ancienne monarchie la distinction des castes et les droits féodaux; la France, avec ses Etats de province, ses droits coutumiers et ses bourgeoisies, n'est qu'une vaste confédération, le roi de France un président fédéral. C'est la lutte révolutionnaire qui nous a donné la centralisation. Sous ce régime, l'égalité s'est soutenue, au moins dans les mœurs; la liberté s'est progressivement amoindrie. Au point de vue géographique, le pays n'offre pas moins de facilités : parfaitement groupé et délimité dans sa circonscription générale, d'une merveilleuse aptitude à l'unité, on ne l'a que trop vu, il convient non moins heureusement à la fédération par l'indépendance de ses bassins, dont les eaux se versent dans trois mers. *C'est aux provinces à faire entendre leurs voix.* Paris, de capitale, devenant ville fédérale, n'a rien à perdre dans cette transformation : il y trouverait, au contraire, une nouvelle et meilleure existence. L'absorption qu'il exerce sur la province le congestionne, si j'ose ainsi dire; moins chargé, moins apoplectique, Paris, serait plus libre, gagnerait et rendrait davantage.

ACTUALITÉS

Un Héros de treize ans

Si les atrocités de la guerre russo-japonaise nous donnent, parfois, le frisson de l'horreur, il faut reconnaître pourtant qu'elles constituent une école d'héroïsme remarquable. L'histoire de Nicolaï Souyeff nous en donne une nouvelle preuve.

Nicolaï Souyeff est un petit garçon de treize ans, trois fois décoré pour avoir, au péril de sa vie, porté des messages au quartier général russe, en traversant les lignes ennemies.

Il marchait la nuit et se cachait le jour, dans les broussailles ou entre les rochers.

A sa première sortie de Port-Arthur, il a dû rester couché, sans bouger de sa cachette, pendant quarante-huit heures consécutives, les Japonais ayant projeté la lumière de réflecteurs sur le défilé qu'il voulait franchir. Il put ensuite reprendre son chemin, arriver à Tachi-Tsao, prendre là le train pour Liao-Yang, où il remit enfin une dépêche du général Stœssel au général Kouropatkine.

Le généralissime lui conféra, séance tenante, la croix de Saint-Georges.

En rentrant à Port-Arthur, le petit Nicolaï tomba entre les mains des Japonais, mais il put s'évader en s'emparant d'un cheval. Une balle japonaise le blessa à l'épaule gauche pendant qu'il s'enfuyait à toute bride.

A son retour, le général Stœssel le décora de nouveau pour cette audacieuse évasion.

A peine guéri de sa blessure, le jeune héros sortit une nuit de Port-Arthur et se glissa dans un camp japonais, près de Tachi-Tsao, pour explorer les alentours.

Il enleva le volet d'une culasse de canon japonais, afin de témoigner par ce trophée qu'il était allé jusqu'au camp ennemi et que ses renseignements étaient pris sur le vif.

Tel est l'exploit qui a valu à ce jeune héros sa troisième décoration.

L'histoire en cite peu de plus admirables.

Roosevelt et Parker

Les Etats-Unis sont en pleine foire présidentielle. A cette heure, deux candidats sont en présence : M. Théodore Roosevelt, le président en fonctions, et le juge Parker.

M. Roosevelt est le candidat des républicains et M. Parker, celui des démocrates. A l'impérialisme de M. Roosevelt, M. Parker oppose la politique traditionnelle de la république de Washington et de Jefferson. Il répudie la version, singulièrement dangereuse, avec laquelle M. Roosevelt ferait, de son pays, le gardien jaloux de l'Amérique espagnole. Lequel des deux l'emportera sur l'autre? Les paris sont ouverts et ce qui tendrait à faire croire que toutes les chances ne sont pas du côté de M. Roosevelt, c'est que le juge Parker est côté à dix contre sept sur le tarif électoral.

M. Combes cycliste

M. Combes, président du Conseil, est un cycliste convaincu. Si, à Paris, ses nombreuses et importantes occupations l'empêchent de se livrer à son plaisir favori, il se rattrape largement dans son village natal, à Pons (Charente-Inférieure).

Malgré ses 69 ans, le président du Conseil ne craint ni les longues promenades sur route, ni les longues et dures côtes.

Dès l'aube, il enfourche sa bicyclette et s'en va, à bonne allure, faire des promenades aux environs. Mais M. Combes étant un grand personnage, est toujours suivi, contre son gré du reste, par deux agents, à qui la sûreté générale donne l'ordre de suivre comme son ombre le président.

Condamné à mort gracié

On est sur le point de mettre en liberté, à Londres, John Lée, qui fut condamné à mort en février 1885 pour avoir assassiné une demoiselle chez laquelle il était domestique.

John Lée a toujours énergiquement protesté de son innocence et il lui est arrivé cette aventure extraordinaire qu'on n'a jamais pu le pendre.

Au jour désigné pour son exécution, la bascule de l'échafaud ne fonctionna pas.

Par trois fois, le bourreau essaya de la déclancher pour laisser tomber le corps dans le vide et chaque fois la bascule, qui tombait parfaitement quand le condamné n'était pa sur l'échafaud, resta immobile.s

Depuis, on appelle John Lée « *l'homme qu'on ne peut pas pendre* », et comme il n'a cessé d'affirmer son innocence, bien des gens le croient victime d'une erreur judiciaire.

Les « Tireurs Bretons »

M. Godel, président des *Tireurs bretons*, vient d'adresser à tous les directeurs d'école du département du Finistère, à l'occasion du 7e championnat des écoles, qui aura lieu à Morlaix le 30 octobre prochain, sous la présidence de M. Doumergue, ministre des Colonies, la lettre suivante :

Morlaix, le 1er octobre,

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la société les *Tireurs bretons* organise, pour le 30 octobre prochain, son 7e championnat des écoles du Finistère. Le comité espère qu'un très grand nombre des écoles du département seront représentées à ce concours, qui aura lieu sous la présidence de M. le Ministre des Colonies.

Le programme est le même que celui des années précédentes : trois élèves par école (classement des écoles et classement des meilleurs cartons sans distinction d'école); repas des enfants assurés par les soins du Comité; tarif de chemin de fer demi-place par groupe de cinq personnes.

Je vous invite à y faire participer l'établissement que vous dirigez, et vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour confirmation :
L'Inspecteur primaire.

Pour le comité :
Le président, GODEL.

Pour relever l'éclat de cette fête patriotique, le comité régional des *Tireurs bretons* sera très heureux de recevoir des personnes qui s'intéressent aux enfants des écoles, à la jeunesse, à la société de tir, des dons qui seront offerts, en leur nom, aux lauréats.

Le même jour aura lieu également sous la présidence du ministre, l'inauguration de l'école primaire supérieure.

M. Tissier à Brest

M. Tissier, chef de cabinet de M. Pelletan, ministre de la marine, est arrivé dimanche à Brest, en vue de présider l'inauguration de l'œuvre de la Goutte de Lait, que la municipalité socialiste vient d'installer.

M. Tissier a, à 10 heures, dans la salle municipale des fêtes, présidé une conférence que le docteur Aussel a faite sous les auspices de la ligue contre la mortalité infantile.

M. Tissier a ensuite dit toute la sympathie que M. Pelletan, ministre de la marine, porte à l'œuvre de la Goutte de Lait, laquelle intéresse non seulement les ouvriers mais même toute la nation. Il a félicité les organisateurs de cette œuvre à Brest.

Plusieurs orateurs du parti révolutionnaire, dont les docteurs Baudet et Boyer, ont aussi prononcé de longs discours.

La journée, très pluvieuse, a fait dire à un farceur que M. Tissier avait présidé l'œuvre de la Goutte de Pluie!

Opinions sur le Congrès de Gourin

Voici la conclusion que le *Progrès du Morbihan* tire du Congrès de l'U.-R.-B. à Gourin :

« Dans quelques mois, dit-il, ce sera notre tour de célébrer la cérémonie du glaive; et le jour de la prochaine élection législative nous vous offrirons ce spectacle, parodie de celui qui obtint tant de succès sur votre scène de l'établissement St-Yves.

Nous imaginerons que deux épées sont là, formées du fer du vieux glaive forgé le 14 juillet 1789, et brisé dans le sens de la longueur aux élections de 1902.

L'un des morceaux du glaive sera le symbole de la chouannerie, l'autre représentera la démocratie.

Et lorsque le Suffrage Universel nous demandera ce que nous sommes venus faire ici, nous lui répondrons, comme à l'archidruide : « Nous sommes venus, ô frère, réunir les tronçons du glaive qui ont été séparés jadis et que nous allons de nouveau souder »

Alors le Suffrage Universel saisira les épées et les joindra.

Mais ce ne sera pas Madame la Comtesse de Lescouët, coiffée du diadème, qui les scellera avec le ruban bleu, blanc et vert de l'Union Régionaliste; ce sera la solide Marianne, coiffée du bonnet phrygien qui, de ses mains puissantes, fixera pour toujours les deux tronçons au moyen d'un ruban aux couleurs nationales....

N'apercevez-vous pas déjà ce glaive qui se balance prêt à anéantir la réaction? ».

C'est signé « Ty Quelen. » C'est du beau style, mais nous ne voyons pas bien quelle similitude peut exister entre les tronçons du glaive celtique divisé (tronçons qui représentent chacun une race apparentée), et les deux tronçons de cet autre glaive, qui symboliseront l'un la Chouannerie, l'autre la Démocratie.

Plaise au ciel, toutefois que le vœu de *Ty Quelen* se réalise. Nous serons les premiers à applaudir à l'union des Partis. Mais cette union ne serait-elle pas une utopie irréalisable en ces temps de passions violentes, et d'intolérance réciproque?

Protestons toutefois contre la phrase du *Progrès*, qui veut donner à l'U. R. B. une étiquette politique qui serait la même que celle de M. le Maire de Gourin.

Nous ne sommes rien à l'Union Régionaliste, que simple membre, mais nous avons assisté à sa fondation il y a 7 ans et nous avons suivis sa marche. Si nous l'avions vu donner la main aux royalistes ou aux républicains, nous aurions été les premiers à démissionner.

Nous avons vu l'U. R. B. accepter le concours de personnes de tous partis, s'ils se disent et se montrent vrais Bretons. C'est ce qui fait la force de la société, et tant qu'elle se maintiendra dans cette voie, elle vivra et prospèrera.

Il est juste de dire aussi qu'elle a à sa tête un homme d'une sagesse, d'une simplicité, d'un libéralisme si remarquable, qu'il force l'admiration et l'amitié de tous.

MOD KOZ HA MOD NEVE

IAN. — Ma, Jackez, sethu 'ta difluket journal Keraez, an hini a zo bet komzet kemend diwar e benn. Peuz ket lennet barz an numero kenta eun dra bennag diwar 'benn Ian? Me eo Ian ma hano; ha fe d'am douken, meuz aoun ê diouin e ve kozeet ebarz!

JACKEZ. — Posubl ve, kamarad. Mez war ma botez, me gav d'in, daoust ma n'oûn ket lenn brezonek, penoz e zo mennek deuz eur Jackez bennag er journal ive, ha ma zadpaëron an neuz roet just ar c'hoz hano-ze d'in var ar fonzbadeiant. Daoust ha me e ve bet bizet barz an artikl-ze?

AN AO. BRAZEGOF. — Sell 'ta, tudou, memez kont a zo bet c'hoarveet ganin, me an aotrou Brazegof, brudet hag enoret gant an holl. Mar kavan var ma hent ar c'hoz Fanch an neuz savet an artikl-ze, m'hen disko da lakat ma hano var ar journaliou!

FANCH. — Klevet a ran e kozeet divar-benn Fanch, aotrou. Eun dra bennag zo 'vid ho servich? Me eo Fanch, potr ar mod neve, ha c'houi zo tri den potred ar mod koz.

IAN. — Kanaill!

JACKEZ. — Den milliget!

AN AO. BRAZEGOF. — Ampoezonet ho peuz d'in, o torfetour, eur vue leun a joa hag a zizoursi.

FANCH. — N'esaet ket sponta Fanch, tud kez. Fanch neuz bet gweled war e hent gwasoc'h pennou evid ho re. Allo, miret ho fulor, ha kontomp brema eun tammik, pegwir ne 'mamp gret med 'n em weled an de all.

Ian, perag out ken fachet ze? Petra moa laret d'id a c'hallfe da nec'hi? Laret moa d'id penoz e kave d'id na ouiez ket lenn brezonek, ha zur e oan e ouiez, med e oaz feneant eun tam ha na c'houllez ket kemer poan. Brema welan e ouiez lenn brezonek, pegwir e peuz lennet an artikl-ze, ha memez out bet arrajet gantan. Ian, te oar lenn brezonek brema, ha te lenno "AR BOBL" beb sun, keuta?

IAN. — Malloz ma butun, me n'on ket falloc'h den vid eun all, mez c'houllan ket boud laket var ar journaliou.

FANCH. — Rez ket kemendse drouz ha na vo ket gouiet eo te ar Ian-ze. Meur a Ian zo war an douar.

JACKEZ. — Meur a Jackez zo ive, keuta Fanch?

FANCH. — Ia, kamarad Jackez, mez boud zo Jackez ha Jackez. Jackez a rim gant lakez, goût a rez, ha me ra eul lakez gant neb a zo ganet var ar meaz hag a fot d'an boud marmouz ar vourc'hijen, hag ober eveltê faë var langach enorabl ar Vretoned koz.

AN AO. BRAZEGOF. — Perag, ma plich, e trouk-komzet deuz ar vourc'hijen? Gant ar vourc'hijen 'ma an arc'hant hag ar madou, ha mar bet erru fall gantê c'houi po keun, kamarad.

FANCH. — Ar vourc'hijen a zo istimabl pa istimont ohunan an traou a dle bea istimet en dro d'ê. Mez pa na oar eur bourc'hiz nemed sellet deuz a bed meudad eo braseet e gof bemde, ar bourc'hiz-ze n'eo ket dign a istim.

(Da heuil).

FANCH.

LES INSCRITS MARITIMES

Depuis le début des grèves de Marseille, les inscrits maritimes se sont signalés à l'attention des *Terriens*, dont le plus grand nombre ignoraient que l'inscription maritime remontait à Colbert.

A cette époque, la conscription n'existait pas, et ce grand ministre eut une idée de génie qui lui permit d'assurer, en tous temps, le recrutement des équipages des vaisseaux du roy.

Les inscrits ayant des obligations qui n'incombaient pas aux autres Français, on créa pour eux des faveurs, que de bons esprits trouvent aujourd'hui, où tout le monde est soldat, absolument inutiles.

Car en somme, le cultivateur qui abandonne sa charrue et l'ouvrier qui quitte son atelier pour revêtir la capote du troupier, abandonnent tous deux leur profession.

Il n'en est pas de même du marin, car en entrant au service, il se perfectionne dans son métier; ses mois de présence lui comptent comme navigation au long cours et lui donnent droit à 50 ans d'âge et après 25 ans de navigation effective à la pension des gens de mer.

Bien plus, il ne paye point de patente pour l'exercice du droit de pêche ou la vente des produits pêchés; il reçoit pour lui, sa femme et ses enfants, non mariés des concessions gratuites au bord de la mer, pour l'établissement de pêcheries ou de parcs à coquillages; seul enfin, il a le droit de former les équipages des navires de commerce.

Ce qui paraîtra exorbitant à beaucoup, c'est que l'inscrit n'est astreint que pour la forme aux appels de 28 jours et qu'il ignore totalement les agréments de la territoriale.

Etant données de pareilles faveurs, on devrait exiger des inscrits une soumission complète aux lois et règlements en vigueur.

C'est le contraire qui arrive.

Pendant que les armateurs subissent toutes les exigences de la loi, les inscrits peuvent désorter leur bord, le navire étant même en partance, sans provoquer la moindre observation de l'administrateur de la marine trop désireux de ne point mécontenter des électeurs influents.

L'on est donc en droit de se demander s'il ne vaudrait pas mieux appliquer aux marins la loi sur le recrutement telle que la subissent tous les Français, et rendre à l'armement son entière liberté.

De cette façon, le budget de la marine n'aurait plus à supporter une charge de 15 millions environ, destinée au payement de pensions que le peu de temps passé au service de l'Etat ne saurait justifier.

L'armement, libre alors de recruter son personnel, n'aurait plus à subir les exigences des inscrits, qui, forts de leur monopole, ruineront, si l'on n'y prend garde, ce qui reste de la marine française.

La Guerre

Une des plus grosses difficultés que va rencontrer maintenant le haut commandement de l'armée russe, ce serait de faire vivre ses troupes.

Contrairement à ce qu'on avait dit, la Mandchourie, surtout la Mandchourie méridionale, est une contrée très fertile où l'armée russe a pu se procurer en abondance des céréales et du bétail pour sa nourriture et du fourrage pour sa cavalerie.

A mesure que l'armée russe se replie et avance dans le Nord, vers Tiching et même vers Kharbine, elle quitte la partie de la Mandchourie la plus fertile, et s'avance vers le Nord, où la région est loin de présenter les mêmes ressources.

Il faudra donc que le haut commandement fasse venir par le Transsibérien une forte partie de ses approvisionnements, alors que jusqu'ici, il s'est peu servi de ce chemin de fer pour assurer la subsistance de ses troupes. Or, on ne peut mettre en marche sur le Transsibérien que dix trains par jour. S'il faut en réserver plusieurs par jour pour fournir la subsistance des troupes, plusieurs pour le transport des munitions, combien restera-t-il de trains disponibles pour le transport des troupes?

Or, le plan de l'état-major russe est, on le sait, d'envoyer une seconde armée en Mandchourie, plus de 150.000 hommes, dit-on. Mais, avec le faible rendement du Transsibérien, les renforts et les troupes n'arrivent dans l'Extrême-Orient qu'au *compte-gouttes*, pour ainsi dire; il faudrait donc des mois et des mois pour amener cette nouvelle armée en Mandchourie, et quand on l'y aura amené, le problème de fournir la subsistance considérable des troupes ne fera que compliquer les difficultés.

Il est bien vrai que les Japonais, en poussant ainsi vers le Nord, à la suite des Russes, s'avancent dans un pays déjà épuisé, et s'éloignent de leur base de ravitaillement; toutefois, entre les ports du Japon et Moukden, la distance est dix à onze fois moindre qu'entre Moukden et l'Europe, et la route est libre... jusqu'ici.

KELEIER

Marché de Carhaix

Froment,	10 francs	les 100 livres
Blé noir,	6,75	id.
Seigle,	6,50	id.
Avoine,	6,75	id.
Orge,	4,50	id.
Son,	7,00	id.
Pom. de terre,	3,00	id.
Pommes,	1,50	id.
Cidre,	15 et 18 francs la barrique.	
Foin,	32,00	les 500 kilos.
Paille,	18,00	id.
Beurre en gros,	95 francs les 50 kilos.	
Beurre doux	1 fr. 05	la livre.
Beurre salé	1 fr. 20	la livre.
Œufs	0 fr. 80	la douzaine.
Poulets	3 fr. 50	le couple.

ETAT CIVIL

NAISSANCE. — Paule-Désirée-Louise Richard.

DÉCÈS. — (Anonyme) Braban.

MARIAGE. — Michel Rivoal, cultivateur à Plounévézel, et Jeanne-Marie Le Corre, sans profession, de Carhaix.

Kerne

KERAEZ

Une question intérressante

L'eau et l'éclairage. — S'il est une question qui intéresse à juste titre nos concitoyens, s'il est un problème dont ils attendent déjà depuis de nombreuses années la solution, on peut affirmer sans crainte d'exagération, que la question de l'approvisionnement d'eau potable pour la ville, et celle d'un éclairage un peu plus en rapport avec l'importance de notre cité, sont, pour l'instant, celles que tous les Carhaisiens souhaiteraient voir résolues dans un bref délai. Si nous causons d'abord de la question de l'eau, nous nous empressons de reconnaître qu'une commission a été nommée, que des études sont faites et qu'il est probable qu'elles finiront par la découverte d'une source quelconque dont on puisse alimenter la ville.

Mais en attendant celà, ne pourrait-on pas faire quelque chose de mieux que ce qui existe actuellement?

Il y a en ville de nombreux puits dont un grand nombre appartiennent à la commune. Plusieurs de ceux-ci ont été recouverts et on y a placé des pompes. Or la plupart du temps il est impossible de se servir de ces pompes, d'autre part en été, si les pompes sont en état et fonctionnent, il arrive, si la sécheresse dure quelque temps, que l'eau baisse c'est naturel, les pompes n'en donnent plus. — On découvre les puits, les tuyaux sont trop courts de deux ou trois mètres. Il ne serait pas difficile il nous semble de remédier à cet état de choses en attendant mieux.

Pour l'éclairage, nous devons déclarer que nous en sommes encore au même point qu'il y a cinquante ans, sinon plus. Dans les rues sont suspendus quelques réverbères, mais seulement ces réverbères ne sont allumés que du 1er octobre au 1er avril, et encore faut-il ajouter que lorsqu'il y a clair de lune ou qu'il doit au moins y avoir clair de lune, les réverbères restent éteints. N'est-ce pas extraordinaire pour une ville de l'importance de Carhaix?

On peut affirmer que la plus vulgaire lampe du cuisine donne plus de clarté que nos réverbères. Chose plus étonnante, ces réverbères sont éteints chaque soir à dix heures c'est-à-dire avant l'arrivée en gare des trains de Guingamp, de Morlaix et de Loudéac. Qu'arrive t-il dès lors? Les habitants étant couchés pour la plupart à dix heures, la ville est plongée dans l'obscurité la plus complète à l'heure de l'arrivée de ces trains, et il faut certes bien connaître la localité pour pouvoir s'y diriger à ces moments. N'est-ce tout de même pas extraordinaire? Et nous dira-t-on qu'il n'y a là rien à faire? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'une fois pour toutes il aura suffi de signaler cet état de choses vraiment triste à notre municipalité pour qu'elle s'empresse d'y remédier promptement.

J.-M. S.

Kenvreuriez Labourerien-douar Traonien ar C'hanal Naoned da Vrest. — Ar re zo syndiket barz ar Genvreuriez Labour-douar-ma a zo pedet da zond d'ar reunion vraz a ve gret beb blâ, hag a vo vid ar blâ-ma d'ar sul 9 a viz Here, barz ti Intanvez Guillou, var ar C'hastell.

Da ziv heur hanter a zigoro.

— *Konkour anevavaled vid ar c'hanton. Ar prijou bet roet dilun.* —

TIRVI NEBEUTOC'H VID DAOU'LA.

1. Postollec, Kervin, Plouguer.
2. Intanvez Poignonec, Motreff.
3. F. Ropars, Kervizek, Saint-Hernin.
4. René Briand, Kernabat, Plouguer.
5. Guillaume Manac'h, Plouguer.
6. J.-M. Piriou, Stang-Yer, Plouguer.

TIRVI DEUZ DAOU DA BEVAR BLA.

1. F. Ropars, Saint-Hernin.
2. Jean Congard, Keraez.
3. Jean-Louis Conan, Plouguer.
4. Marc Guillou, Kernal, Plouguer.
5. Yves Perrien, Bronolo, Motreff.
6. Yves Mevel, Goaskelen, Plonevell.
7. J.-M. Piriou, Plouguer.

ANOUAROU NEBEUTOC'H VID DAOU 'LA.

1. F. Postollec, Pennalan, Plouguer.
2. Ar Roux, Ru Neve, Keraez.
3. J.-M. Postollec, Kervin, Plouguer.
4. J.-L. Jouan, Plouguer.
5. F. Ropars, Saint-Hernin.
6. François Nedelec, Plouguer.

ANOUAROU TRI BLA.

1. F. Nedelec, Plouguer.
2. F. Ar Roux, Keraez.
3. Yves Perrien, Motreff,
4. Louis Pognonnec, Saint-Hernin.
5. Pierre Mevel, Plonevell.
6. Job Mahe, Lein-Aonez, Cleden.

SAOUT HA LUE GANTE.

1. Job Mahe, Cleden.
2. F. Ropars, Saint-Hernin.
3. F. Congard, Plouguer.
4. J.-L. Conan, Plouguer.
5. F. Postollec, Plouguer.
6. L. Pognonnec, Rumoal, St-Hernin.

BIOU.

1. Jean-Marie Postollec, Plouguer.
2. Intanvez Marc Guillou, Plouguer.
3. Joseph Congard, Keraez.
4. Yvon Auffret, Keraez.
5. Jean-Louis Conan, Plouguer.

MOC'H.

1. Jean-Louis Congard, Plouguer.
2. Simon Congard, Kergourtes, Plouguer.
3. Job Cardinal, Kerniguez, Plouguer.
4. Guillaume Manac'h, Kroazmen, Plouguer.

GWIZI.

1. Simon Congard, Plouguer.
2. J.-L. Conan, Plouguer.
3. Jean Congard, Kerpuill, Plouguer.
4. Per Levenez, Tronjoli, Plouguer.

LABOURIOU AN DOUAR, BOUED LONED, HA DELC'HIDIGEZ MEREDIOU.

1. Fransou Ropars, Kervizec, Saint-Hernin.
2. Intanvez Auffret, Roc'h-Kaer, Plouguer.
3. Guillaume Guichou, Langantec, Plouguer.
4. Yves Boudin, Bouillenvihan, Kergloff.
5. Yves Perrien, Bronolo, Motreff.
6. Fransou Postollec, Peunallan, Plouguer.
7. Intanvez Conteller, Kerneve, Plouguer.
8. Etienne Bourhis, Garz-ar-groaz, Kergloff.
9. Pierre Ar Berre, Kerivon, Saint-Hernin.
10. Simon Congard, Kergourtes, Plouguer.
11. J.-M. Postollec, Kervin, Plouguer,

MENNEK ENORABL A ZO BET ROET IVE DA

1. Pierre Lescoat, Plouguer.
2. Yves Mahé, Cleden.
3. Intanvez Guillou, Plouguer.
4. Fransou Congard, Plouguer.

— *Les Congrégations.* — M. Blein, représentant de M. Lecouturier, liquidateur des congrégations de l'ouest, s'est présenté de nouveau, lundi 3 octobre, chez les Religieuses Ursulines de Carhaix. Les Religieuses étaient assistées de Me Henry Gassis, avoué à Châteaulin.

M. Féry, juge de paix de Carhaix, et M. Th. Lemoine, greffier, accompagnaient M. Blein. L'inventaire s'est passé sans incident et avec la plus grande correction.

Aucun délai n'ayant encore été signifié aux Ursulines pour quitter leur immeuble, l'Ecole demeurera ouverte comme par le passé.

— *Darvoud marvel.* — Nikolas Mahé, mevel gat an Ao. Hémon, Kervlezek, a oa oc'h ober eun dilojadek en ti eur merour doc'h tal kichen Keraez, pa bartiaz souden ar marc'h limon er meaz ar breïou, hag eur vrec'h-kar a zeuaz da skoi Mahé en e vruched. Mervel a reaz kaji dustu ar mevel paour.

Conférence.—Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, le camarade Guérard, secrétaire du Syndicat des Chemins de fer, fera une conférence aux employés et ouvriers des Chemins de fer économiques résidant à Carhaix, sur l'organisation des syndicats. Cette conférence aura lieu à la Mairie.

Nous souhaitons, pour notre part, voir réussir le syndicat des ouvriers et employés des Chemins de fer Economiques dont les revendications, d'après ce que nous avons pu en juger, sont certainement dignes d'appui et de considération. Nous en parlerons d'ailleurs en temps opportun.

La conférence srea suivie d'un punch.

— *Musique Indépendante.* — Le dimanche 8 octobre, de 3 à 4 heures de l'après-midi, la Musique Indépendante de la Ville, que dirige M. Troadec, se fera entendre sur la place de la Mairie.

Programme :

Pas redoublé; Calinette, polka; *Sur la plage,* fantaisie; *Pleurette,* mazurka; *Nuit parfumée,* valse;

Le 15 octobre au soir, un bal par souscriptions, sera donné par la Musique Indépendante, et aura lieu dans la sallede la Mairie.

KEMPER

Commission départementale. — Dans une réunion tenue à la préfecture, la commission départementale a émis un avis favorable : 1° à la construction d'une maison d'habitation pour les instituteurs, à Ploujean; 2° à la construction d'une école de filles à Guerlesquin; 3° à la construction d'office d'une école de filles aux bourgs de Combrit et de Plouvorn; 4° à la prorogation et à l'élévation des taxes et surtaxes d'octroi à Pont-l'Abbé.

La commission a ensuite approuvé le projet de tracé de la ligne de chemin de fer de Pont-Aven à la gare de Concarneau, et l'emplacement des gares intermédiaires.

KEMPERLÉ

Concours pomologique. — Après quelques hésitations, l'idée d'organiser un concours pomologique dans notre département sous les auspices de la section de l'Association pomologique que l'on y a créée en 1901, a fini par prendre corps et la chose est à peu près décidée pour la fin du mois d'octobre.

En créant ce concours, il faut envisager un double but : 1° Nous procurons les moyens d'étudier notre production locale et de la perfectionner en sélectionnant les fruits, en répandant les bonnes variétés, les nouvelles méthodes et les instruments de progrès.

2° Nous devons organiser, par une réclame judicieusement faite, la vente des excellents produits que nous aurons fabriqués et, dans notre petit congrès mettre à l'ordre du jour l'importante question des débouchés.

Il faut donc que toutes les régions, toutes les communes de notre département qui ont des pommes, les amènent à notre concours de façon à pouvoir juger leur mérite et les comparer à celles que l'on nous propose des pays voisins.

Il faut que chacun envoie son cidre à Quimperlé pour que l'on établisse plus nettement la valeur de chacun de nos crûs, leurs qualités, leurs défauts, leur propriétés spéciales comme boisson courante, de luxe, cidre mousseux, cidre de conservation, d'exportation, etc.

Il faut que l'on mette à part la petite question de clocher et ne voir que, par une saine émulation toute amicale, l'avenir bientôt prospère de notre production cidricole.

J. CROCHETELLE,
Directeur de la station agronomique du Finistère.

GOURIN

Atteinte à la liberté de la presse. — L'article de tête du dernier numéro de *Ar Bobl* a été mal interprété par Monsieur de Boissieu, député de Gourin, qui y a cru découvrir des allusions blessantes pour ses électeurs. Telle n'était pas du tout notre intention. Ce que nous avons rapporté était absolument exact, ne contenait que des généralités, et ne pouvait en aucune façon blesser la susceptibilité de personne. Nul à Gourin n'y a trouvé à redire et si M. de Boissieu avait su le breton il aurait mieux compris la portée des termes que nous avons employés.

En vertu de notre devise : Frankiz da beb barn, nous insérons la note suivante de notre distingué collaborateur M. Sébillot au sujet de l'incident.

On se croirait vraiment au bon pays de Gourin, non pas en 1904, mais bien vers l'an 1680, alors que cet excellent Roi Louis XIV disait :

« L'Etat, c'est moi ! » et faisait fi de toutes libertés.

A Gourin, il a suffi que ce journal ait reproché à quelques personnes d'être ignorantes des choses bretonnes pour qu'aussitôt M. le Baron de Boissieu interdise la vente d'*Ar Bobl !* Quelqu'un a-t-il *le droit* d'arrêter la libre circulation des journaux et cela de sa propre autorité ?

C'était bon, cela, au temps jadis, quand M. de Chaulnes, par ordre du Roy, faisait pendre 10,000 paysans de Carhaix et des environs avec leur chef Le Balb parce qu'ils revendiquaient leurs libertés ou bien encore à l'époque où La Chalotais fut emprisonné pour avoir dit la vérité ?

"*Ar Bobl*", lui aussi, n'a dit que la vérité. Il a applaudi aux efforts de l'Union Régionaliste Bretonne et de son sympathique directeur M. de L'Estourbeillon pour relever la Bretagne et honorer sa langue, mais il a cru de son devoir de signaler également les réflexions de quelques individus sur le passage des Congressistes. Les expressions de «zouaves», de « déguisés » de« porteurs de drapeaux japonais»ont retenti maintes fois sur le passage des bardes. Le crime c'est de les avoir signalées, parce que les teneurs de ces propos que reproduisait l'article de fond de notre rédacteur en chef étaient des électeurs de M. de Boissieu ! *C'est un acte d'arbitraire inouï, que d'essayer d'arrêter la vente d'un journal, et par le fait, d'empêcher notre vendeur de gagner son pain.* Est-ce ainsi que dans certains salons on comprend le Bien du Peuple et la Liberté ?

Les Bretons de Gourin continueront, comme par auparavant, à faire bon accueil à « *Ar Bobl* », *qui continuera lui aussi à arriver à Gourin tous les samedis.* Il fera plus par sa rude franchise pour l'éducation et l'émancipation du Peuple Breton que ceux qui, en flattant sans cesse nos frères paysans, voudraient étouffer dans le sac d'un absolutionisme hautain les Vérités qui leur déplaisent.

Y. SÉBILLOT.

MUR-A-VREIZ

Stok-bagoniou. — Eun tam stok-bagoniou a zo erruet a neve war linen Keraez da Loudeak, en gar Mûr. Eun train a zo eat da stronsa deuz eun toullad bagoniou marc'hadourez. En em dromp raillou an noa gret. Ar veajourien spontet, a lampaz meaz an eil war egile, mez den na oa glazet nemed an Aotrou Berson, bleiner an train.

Diou pe deir bagon zo bet brêvet.

KARNOËT

Partiet deuz ar ger. — Eun den iaouank 20 lâ, mab da Iwan An Olier, deuz ar Guerveur Karnoët, a zo kollet eun neubeud deiou zo.

Sed ama e signalamant : ment, eur mêtr ha tri-ugent ; gwiskamant pa oa kollet : eur bragou koton glaz, eur cheleten voulouz du, gant manchou glaz, boutou-koat ha tok du ; bizach livet gwen.

An den iaouank-ma n'ê ket fur tre, rag-se neb a gavo anean a zo pedet da breven e dud, o chom en Guermeur Karnoët.

— *Maro dire akstdant.* — Fransou Cotonnec, deuz Maël-Keraez, a oa tond da Garnoët gant e gar, pa goueaz divar ar breïou e-kichen Penn-ar-Vern. Adsavet e oa divar an hent braz ha douget d'ar bourk, da di e vreur fakteur, hag eno e varvaz ar paour keaz den, hep bea adkavet anoudegez.

PONTEKROAZ

Maro an Aotrou Fur. — An Ao. Fur, person Lababan, en Pouldreuzik, a oa tond en eur wetur doc'h Landudek, asamblez gant an Ao. abad Jaouen, hag an Ao. Gall, pa spontaz al lon-kezek dirag eur bern-mein, hag ar c'har a heilpennaz. An Ao. Fur a oa tapet e droad dindan-hi, ha friket net. Kaset e oa ar c'hlanvour da hospital Kemper, evid ober eun operasion, mez goude ma oa gret, e rentaz e huanaden diveza.

Interet eo bet dirguener en Pontekroaz. N'en doa med seiz 'lâ ha daougent. Tri blâ-oa e oa person e Lababan, e-lec'h e oa karet gant an holl.

PLONEIS

Eun eureud braz. — René Pernez, pevar blâ varnugent, doc'h Ploneis, a zo bet eureujet ar siun baseet, gant Maria Gelard, doc'h Pouharz, naontek lâ.

An eureud he deuz padet tri devez, hag an de kenta e oa tost da vil a dud doc'h taol. Kontet zo bet tri c'hant gwetur deut gat tud doc'h koste Penharz, Plugüan, Kemper, ar Iuc'h, Pouldergat ha Ploare.

Ar vreg eureud a oa gathi eur gwiskamant Kerne doc'h ar c'haërra, goloet a voulouz, a berlez hag a vrodeur, ha gret gant an Itron Jaouen-Favennek, doc'h Kerfeunteun-Kemper. Talveout a rêa tost da zaou c'hant skoed.

ROSTRENN

Konsaill jeneral. — Kaoz a zo penoz radikaled Rostrenn a zougo var ar renk, evid ar vot, da gemer plas an Ao. Hervé Saisy, neve varo, an Ao. Leon, noter hag adjent-maer en Rostrenn.

SPEYET

Diston ar vot. — Maer Speyet, an Ao. Ollivet, a zo bet diskarget deuz e fonksion a vaer, gant ar Prefet, evid eur pennad amzer.

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Al laëron-amann. — An de all, en eur zigoueout er gear, Ian Bideau, deuz kear Lezneven, tal Kastellnevez, a remerkaz e oa bet laëret d'eon c'houezek liur amann deuz eur maniad a dlie kas da Vontroulez. Sonjal a reaz penoz Janed Kintin, greg Baron, eo he doa laëret an amann-ze d'eon, dre ma oa guelet pouloutennou amann stag oc'h he davanjer.

SANT-NICOLAS-AR-PELEM

Concours agricole. — Le lundi 3 octobre a eu lieu le concours agricole, nous donnons la liste des prix décernés :

Espèce Bovine

Taureaux de 6 mois à 1 an : 1er prix, Burlot Noël ; 2e, Le Coënt J.-M. ; 3e, Lotou Edouard ; 4e, Guézou ; 5e, Vve Buhan.

Taureaux de 1 an à 2 ans : Hors concours : de Cuverville ; 1er prix, Guézou ; 2e, Hélard Pierre ; 3e, Le Tallec père ; 4e, Le Borgne Jean ; 5e, Le Gloannec.

Génisses de 1 an à deux ans : 1er prix, Thoraval Pierre ; 2e Gall ; 3e, Launay ; 4e, Guézou.

Génisses de 2 à 3 ans : 1er prix, Mahé Yves ; 2e, Quéré ; 3e, Le Gloanec ; 4e, Roncé.

Espèce Chevaline

Poulains de trait : 1er prix, Riou ; 2e, Gauthier ; 3e, Guézou ; 4e, Vve Le Gloan.

Pouliches de trait : 1er prix, Burot et Jégou ; 2e, Besco ; 3e, Jobic ; 4e, Guézou.

***

Bonne tenue des fermes : 1er prix, Le Gloanec ; 2, Dallec ; 3e, Page 4e, Prigent ; 5e, Gall ; 6e, Besco ; 7e, Mahé.

Exposition de produits agricoles : 1er prix, de Cuverville ; 2e, Prigent ; 3e, Gloannec ; 4e, Besco ; 5e, Borgne.

Beurre : 1er prix, Mme Mahé ; 2e, Launay ; 3e, Boscher ; 4e, Charles. 5e Tallec.

Leon

MONTROULEZ

Mariages. — Olivier-Marie Moguen, peintre, rue Gambetta, 101, et Anne-Renée Caroff, gaînière, château de l'Hospice ; Yves-Marie Nicol, boucher, domicilié à Louargat, et Jeanne-Joséphine Cadiou, sans profession, 7 rue du Mûr.

Gwall zarvoud. — Mab Bourgot a oa an de all o sikour diloja e Sant-Fransez. Eur prez houarn pounner a oa da garga, hag hema a riskaz en eun taol var dorn deou an den iaouank ; daou viz d'ezan a zo bet friket net.

— *Les vétérans de 1870-71.* — Le président prévient les camarades de la section de Morlaix, que le 9 courant, à 9 heures du matin, aura lieu la réunion statuaire du 4e trimestre.

— *Réunion.* — Les employés des chemins de fer résidant à Morlaix, se sont réunis à la salle Bohic, près la gare des marchandises, jeudi dernier, à 8 heures et demie du soir.

— *An tan.* -- Dilun, an tan a zo bet komanset da grigi en eur gegin euz ti an Ao. Berthou, 15 ru Carnot. An Ao. Lahellec a oa just o vond da chom en ti-ze.

Bet eo lac'het an tan gant zikour ar Polis, ha gant an Aotrone Piton, Ropars, Adam hag e ouvrierien.

KASTELL-PAOL

Al Leanezed. — Paotr an Ivanter a zo deuet dilun da veled ti al leanezed Ursulined, pere a ren e Kastell eur skolaj kaër. Da guzulia ar seurezed, e ioa deuet an Ao. Parseau, avokad e Montroulez.

— *Marché du 4 octobre.* — Froment, les 100 livres, 10 fr. 50 ; avoine, 11 fr. 50 ; seigle, 11 fr. 50 ; méteil, 9 fr. : orge, 11 fr. 50 ; oignons, 6 fr. ; pommes de terre, 4 fr. ; artichauts, 15 fr. ; beurre, le kilo, 2 fr. 20 ; œufs, la douzaine, 1 fr. 10 ; choux-fleurs, la douzaine, 3 fr.

An ougnoun, vel ma veler, a zo ker ar bloaz-ma. Varlene ne oa nemed eur skoued ar c'hant. Eur prenv, a leverer, a zo kiriek da ze, ha neubeutaat a ra Saozon da brena, dre ma 'zint ker.

LEZNEVEN

Tan-gwall. — An tan-gwall en deuz kroget en eun ti d'an Ao. Loaëc, mintier. Div heur a boan hag a labour ez euz bet ezom evid dond a-benn deuz an tan. Ne 'z euz bleset nikun.

EUSA

Gwall goltou. — Ar barrou avel a zo bet disul, o deuz revinet kalz a dud en enezen Eusa. Ouspenn ugent bagik a zo bet kollet, etre Arlan, Kadoran ha Kalgrac'h. Eun toullad mad a rouejou a zo eat ive gant ar mor.

Treger

LANNUON

Ar C'homis. — Komis agrikol kanton Lannuon, a zo en em dastumet ar sun all, war blasen Forlac'h. An Aotrou Herri An Horset, rener ar c'homis, an Aotrou Lissillour ha maeriou ar c'hanton a oa o rei ar prijou.

AR ROC'H

Kefou a gredit. — Disadorn, an Ao. Rouzic, profesor labour-douar en Sant-Briek, an neuz gret eur brezegen er Roc'h, evit kuzuilla d'ar gultivatourien ha d'ar menajerien sevel er c'hantotoniou kefou a gredit agrikol. Dreholl, emean, ar c'hefou-ze a rent zervich braz, hag a zikour ar paizant da brena ha da werza.

Dustu goude, eur c'hef evelse zo bet krouet en kanton Ar Roc'h.

Daou all zo bet newe c'hroet en Plûnet hag en Pedernek.

GWENGAMP

Dimezi. — Anonz a rer a-benn prestik, dimezi an Ao. Louis Chareton, soulutanant, mab d'ar c'honverser braz, gant an dimezel Thérèse Robillard.

PONTRE

Ar C'homis. — Gouel ar c'homis a zo bet groet diriaou. Prezantet zo bet kalz a dirvi, a zaout, a eubeulien, a gezegenned, a zenved hag a voc'h. War a zeblant, al labour-douar a zalc'h da vond mad koste Goëlo.

PLOUBALANEK

Retour de pêche des homardiers. — Les navires homardiers sont de retour des côtes anglaises, et une partie de ceux qui opèrent à Belle-Isle et à l'île de Sein sont également rentrés.

La pêche n'a pas été très bonne. La dernière morte-eau, les vents du nord et du nord-est, ont contrarié les pêcheurs ; il n'a été pris que 80 à 100 langoustes par navire, quelques-uns même en ont pris moins.

Comme la saison s'avance et que le temps n'est guère propice, la plupart des navires désarment jusqu'au mois d'avril prochain.

LANVEUR

Ar C'honkour hag ar Pardon. — Konkour labour-douar Lanveur a zo bet dalc'het diriaou, 6 a viz gwengolo. Pejou kaër a amann a oa bet digaset d'an Ti-Kear, evid ar c'honkour.

Dec'h, eo bet foar ar c'hezek. Forzik kezek a ras a oa er foar.

Pardon Sant-Melar a vo benn var-c'hoaz, ha konta rer e vo ken kaër hag ar bloaiou tremenet, mar be brao an amzer d'ar iaouankiz da frinkal.

Gwened

PLOUGOUMELEN

Losket bin. — En deieu paset, Fransoez Baudet, doh Leriou, e oe e lakat treu a koste eit mont de foer Sant-Laurans Sene, ha pa grogas en tan er lamp e oe get hi. Er lamp e saillas hag e lakas en tan e dillad er plah peur. Ter eur arlerh hi e varuas.

PLUMERGAT

Tan. — En ton en des losket e Kerhoarn ti, kreu, ha kardi Rieu, labourer-doar. El lonned nen des chet bet droug. Losket e zou eit 5.000 liru a dreu, mes Rieu e oe asuret.

GUIDEL

Peh hoari brehonek. — Disul ketan *Pautred Sant Guigner* e ie de Huidel de hoari *Jozon el lagouter*, er peh neue sauet dre en eutru abad Bayon.

Er Guidellis e hrei, kredein e hran, en digemer guellan d'er bautred kalonek se, hag e zei a iuh de cheleu doh te. Chetu er hueh ketan a houde dopen kant vle, nen des chet hoariet peh brehonek erbet er hornad bro se.

Hun gourhemenneu de *Bautred Sant Guigner* eit el labour hemb par e hrant en hur bro.

HAUTE-BRETAGNE

RENNES

Depuis quelques années Rennes, la vieille capitale de la Bretagne, s'embellit pour ainsi dire chaque jour.

Ses beaux monuments, ses rues larges et droites, sa belle perspective des quais lui donnent le cachet d'une ville toute moderne. La municipalité actuelle semble vouloir reprendre la tradition de l'ancien maire Le Bastard, dont l'administration fut si féconde pour la cité.... mais à quel prix ? Il est vrai que l'on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs...

Aussi les édiles ont-ils voté un emprunt d'un million cinq cent mille francs dans le but de terminer les travaux demeurés inachevés par suite de la pénurie des finances : les Hospices, l'Ecole de Médecine, le Palais du Commerce, etc., etc.

Quoique l'emprunt paraisse élevé, il sera insuffisant, et double il n'eut pas été plus mal accueilli si on n'avait pas grevé, comme on l'a fait, certains produits de consommation, dont la surélévation des prix atteindra plus spécialement la classe ouvrière.

DERNIÈRE HEURE

La Guerre Russo-Japonaise

Paris, 5 octobre.

On rapporte que les Russes font des efforts désespérés pour reprendre les positions perdues, notamment le fort Kouropatkine.

Le fort aurait été l'objet d'assauts répétés.

A Port-Arthur la position de ce qui reste de la flotte serait précaire. On croit que les navires devront bientôt sortir ou être détruits.

A Moukden les avant-postes des éclaireurs japonais et russes restent en contact au sud, au sud-est et à l'est de la ville. Des escarmouches se sont produites chaque jour, et on s'attend d'un moment à l'autre. à un grand combat. On croit qu'il aura lieu près de Tie-Ling. Le général Kouropatkine se maintiendra temporairement à Moukden, pour entraver la marche en avant des Japonais.

De Tokio on a annoncé qu'une canonnière japonaise a touché une torpille et a coulé, au sud de la péninsule de Liao-Toung. L'équipage a atteint une île, où il a été secouru.

Paris, 6 octobre.

Des informations reçues, il semble ressortir que le plan des Japonais porte des marques d'indécision. Les Japonais entourent Moukden, et attendent la chute de Port-Arthur, pour attaquer la place. Ce serait un signe de faiblesse.

Paris, 7 octobre.

Un corps d'éclaireurs japonais a mis en déroute, le 2 octobre, un détachement de cavaliers russes qui occupait Passing-Toun, à 13 kilomètres au nord de Liao-Yang.

Ce même corps dut reculer, les Russes ayant reçu des renforts.

Après une trêve de deux jours pour enterrer les cadavres, le bombardement des forts de Port-Arthur a recommencé.

La légation du Japon adresse à la presse une communication où elle déclare qu'aucune jonque portant pavillon français n'a été, à aucun moment, coulée ou saisie ; c'est la réponse à la version qui courait sur la cause de la disparition de l'attaché naval M. de Cuverville.

Le bruit court à Tche-Fou que la flotte russe est sortie de Port-Arthur, et a engagé un furieux combat naval avec la flotte japonaise.

MUTATIONS

Clergé

Côtes-du-Nord. — Curé-doyen de Plouguesnast, M. Mahé, recteur d'Illifaut ; Vicaire à Saint-Jean de Lamballe, M. Letellier, professeur au Petit Séminaire de Plouguernével ; Professeur de musique à l'Institution Notre-Dame de Guingamp, M. Bellec, vicaire à Bréhat ; Professeur à l'Ecole Saint-Charles, M. Pestel, vicaire à Mérillac ; Vicaire à Mérillac, M. Le Texier, nouveau prêtre ; Vicaire à Saint-Jacut-du-Mené, M. Amiaux, professeur au Petit Séminaire de Plouguernével ; M. François Cabaret, professeur au Petit Séminaire de Tréguier, a été reçu par Mgr l'Evêque de Porsmouth comme aumônier des Religieuses de Notre-Dame du Refuge, à Bittern (Angleterre).

Revue de la Presse parisienne

Nous lisons dans *Le Soleil*, sous le titre « Franc-Maçonnerie » :

Un peu de lumière vient enfin de pénétrer dans le Temple. Bien que nous ne parvenions pas encore à saisir les mystères du culte du grand Architecte, nous pouvons cependant apercevoir les traits austères de quelques uns de ses prêtres. Le *Figaro* nous a dévoilé la liste des membres du grand Conseil, des Frères hauts gradés, des Vénérables des Loges. Là s'arrêtent, pour le moment, ses intéressantes confidences ; — les poussera-t-il plus loin ? Il faut le souhaiter.

Grand Dieu ! que d'illustres méconnus ! — Comme les membres du grand conseil des Rites — pour ne citer que ceux-là — font peu figure de pontifes qui viennent de se réunir en concile ! — Quoi ! — C'est cette double douzaine de petits hommes qui dicte ses lois au ministère, qui les fait voter par le Parlement, qui les impose au pays ! Ce sont eux qui mènent la France ! — En vérité, c'est à douter de nous-mêmes.

Je m'attendais, en lisant cette liste, à voir défiler devant mes yeux des noms ayant une notoriété quelconque, des noms rappelant des illustrations dans la science, dans la littérature, dans la philosophie, dans la politique de ces noms devant lesquels on est tenté de lever son chapeau, tant ils sont connus, bien qu'on ne partage pas, — tant s'en faut — les idées de ceux qui les portent ; — quelques médecins, pas mal d'avocats obscurs, trois magistrats ! ! ! — et du menu frêtin ; le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé !

Voilà de quoi se compose le grand conseil des Rites ! Par ceux-là, jugez des autres.

Les Frères haut gradés (31e, 32e, 33e) paraissent se recruter dans l'ensemble de la Maçonnerie mondiale car, à côté de quelques Français, généralement peu décoratifs, je vois figurer pas mal d'étrangers.

Quant aux vénérables des Loges de province, c'est une salade da commis-voyageurs, d'agents d'assurance, de pharmaciens, au milieu desquels surnagent pas mal de professeurs de Facultés ou de lycées et, plus encore d'instituteurs primaires. Voilà qui n'est pas fait pour inspirer une grande confiance dans la neutralité dont seront empreintes les leçons de ces vénérables éducateurs de la jeunesse.

Revue de la Presse bretonne

D'Olivier Guyon dans le *Moniteur des Côtes-du-Nord*, à propos de la manière d'améliorer le système français d'éducation en suivant de plus près l'exemple des Anglais :

Je ne nie pas que d'importantes modifications aient été apportées dans le fonctionnement des établissements secondaires : la création des cycles qui permet à l'élève de choisir un enseignement adéquat à ses tendances et de modifier, au besoin, sa direction, est une idée excellente, tout à l'honneur du ministre qui la conçut ; il faut louer également les efforts tentés jusqu'ici pour réaliser l'union des deux enseignements secondaire et primaire et supprimer les privilèges intellectuels. Mais ce sont là des réformes qui touchent uniquement aux programmes ; ce qui semble avoir beaucoup moins préoccupé les innovateurs, c'est l'éducation de l'enfance. La vraie solution de ce grave problème serait la suppression de l'internat ; malheureusement l'état actuel des mœurs la rend impossible ; il faudrait donc modifier le régime existant dans un sens plus rationnel, plus humain.

Qu'est-ce un interne, dans un lycée d'aujourd'hui ? Un numéro, une unité du régiment scolaire, sous la férule du *pion*, ce traditionnel caporal de la caserne enfantine. Tous les actes de la vie de collège rappellent à l'élève son étroite dépendance ; tous les règlements sont édictés en vue d'une direction collective qui ne tient compte ni des différences de tempérament ni des facultés spéciales des individus. L'uniforme, qui donne à toutes les silhouettes de potaches l'aspect d'un aspirant ou d'un enfant de troupe, concrétise, pour la galerie, cet embrigadement arbitraire. Les architectes de collèges, sans doute hantés par la même analogie, s'efforcent presque toujours de donner aux bâtiments des allures de prisons. Les fenêtres sont étroites et régulières dans des façades grises, les cours mornes, sans ombrages, sans fleurs ; pénétrez dans un dortoir, on dirait une salle d'hospice ou trente, quarante lits sont rangés côte à côte : on n'accorde même pas l'intimité du sommeil ! La tristesse des locaux n'a d'égale que l'empirisme des procédés. Tout le système est basé sur la crainte : crainte du *pensum*, de la retenue, de la consigne. Pour éviter la tâche difficile de l'amélioration morale par le raisonnement et la culture de l'amour-propre, on fixe pour chaque faute une punition correspondante, on courbe les consciences sous la rigidité des règlements, véritables formules d'algèbre avec lesquelles on espère résoudre tous les problèmes psychologiques présents et futurs. Le malheur, c'est qu'on ne manie pas des âmes d'enfants comme des chiffres !

Petite Correspondance

*D*** à Laurenan, C.-du-N.* — Reçu votre beau poème. Merci. Nous l'avons fait parvenir à notre confrère *Le Clocher Breton*.

Y.-M. Le J. Pommerit-Jaudy. — Ho kelo fentus a zo re dister da vean moullet.

Ar Yeodet, Sant-Servez. — Trugare evit ho son. Evit an ortograf brezonek, gwelloc'h eo chom ep lakaat *h* hag *y* ebarz ar giriou. Ar giz-ze a zo neve deut a ziaveaz bro.

Abalor, Erqué-Vihan. — Bet hon euz hoc'h artikl. Kavet vo plas d'eon mar be gallet.

Charles Brun, F. R. F. Paris. — Erreur regrettable provenant de précipitation dans compte-rendu.

L. O'R. Saint-Ursanne, Suisse. — Passera en tribune libre.

Chronique agricole

Plaies et blessures des chevaux. — Il y a mille remèdes pour les chevaux couronnés, pour faire repousser le poil, mais le résultat du traitement dépend de la profondeur de la blessure. Si le poil est coupé et si l'épiderme seule est enlevée, une lotion rafraichissante et des compresses d'arnica suffiront pour amener la cicatrisation et après guérison il ne restera aucune trace de la plaie. Si la blessure de la peau

---

Feuilleton du Journal " *AR BOBL* " 3

JANE DE LESMEUR

Grand Roman inédit

Par Yves SÉBILLOT

Tu recevras peut-être quelques bourrades de la foule, mais les soldats t'emmèneront. Madame de Beaujeu se chargo de te remettre ensuite en liberté et alors ce sac sera tout à toi. »

Petit-Jacques répondit par un signe de tête qui montrait qu'il avait compris. Les autres, n'ayant rien à ajouter, l'Homme aux sifflets non plus, celui-ci se leva, et ayant rempli de nouveau les verres, porta des toasts d'abord à la Reine de France, puis à Petit Jacques et à la réussite du coup du lendemain. Prenant alors la lampe, l'Homme aux sifflets éclaira l'escalier.

Pendant que les dignes agents de la Régente descendaient les marches, Yves, sans quitter sa place, dit à Jos :

— Que faire ? Descendons-nous nous battre avec eux ?

— Non, ce serait dangereux, car si nous étions tués, personne ne pourrait empêcher l'assassinat de notre bon duc, laissons-les partir, suivons-les à distance, et quand ils se sépareront, nous rattrapperons le nommé Petit Jacques, et nous débarrasserons la terre de cette canaille... »

A ce moment, la porte s'ouvrit et les six gredins que nous avons vu tenir conseil sortirent.

Au même instant, une chauve-souris vint en volant à passer si près de la figure de Jos, que malgré son désir de rester aussi immobile que la statue qu'il remplaçait, il ne pût s'empêcher de rejeter brusquement la tête en arrière. Dans ce mouvement, son casque heurta contre le mur, rendant un son de ferraille. Ceux qui venaient de sortir regardèrent dans la direction du bruit.

Que ne fut pas leur étonnement en constatant que les statues de bois avaient changé de pose et de tournure. Ils croyaient rêver, lorsque M. de Villefort, s'approchant de Jos, se mit à lui tâter la jambe. S'apercevant que c'était une jambe de chair et non de bois, il recula de saisissement, puis il tira son épée en criant : Trahison !

Les autres dégaînèrent comme lui, car à peine avait-il été touché, que Jos avait sauté à terre, Yves en avait fait autant, et ils étaient à présent l'un près de l'autre, l'épée à la main, tenant tête à l'épée de M. de Villefort et à celle de l'Homme aux sifflets qui avaient dégaîné les premiers.

La bataille commença, acharnée, devant « l'Homme de fer » seul témoin du combat, les habitants des maisons voisines dormant d'un trop bon sommeil pour que le bruit pût les réveiller. Yves et Jos avaient fort à faire pour tenir tête à leurs six adversaires. La chance fut d'abord de leur côté, M. de Villefort s'affaissa contre une borne, le bras traversé par la lame d'Yves, tandis que Jos venait de passer son épée au travers du ventre d'un des agents, qui roula sur le pavé de la rue. Mais soudain l'épée d'Yves se brisa tandis que par un savant dégagement, l'Homme aux sifflets avait fait voler celle de Jos.

Les quatre gredins qui restaient se jetèrent sur nos amis, et s'apprêtaient à les tuer lorsque l'Homme aux sifflets les en empêcha et leur ordonna de les ligotter.

Lorsque cela fut fait, il leur dit :

— Si nous les tuons, on fera une enquête, et nous risquons d'être pris, et d'un autre côté si nous les relâchons ils nous dénonceront... »

Il réfléchit une minute, puis se tournant vers Jos et Yves :

— Jurez-vous sur votre parole d'honneur de ne révéler à qui que ce soit l'existence du complot ? Dans ce cas nous vous remettrons en liberté ! »

— Non, dit Yves, nous ne saurions laisser notre duc en danger, lorsque nous avons connaissance du péril qui le menace.

— Toue bepred, dit Jos en breton. Ni gavo an tu da drei al lê.

Puis il dit en français :

— Je jure ma parole d'honneur de ne révéler à qui que ce soit l'existence du complot ! » Yves répéta le même serment.

— Nous avons confiance en vous et nous vous relâchons dit l'Homme aux sifflets.

Yves et Jos remis en liberté, s'éloignèrent sans mot dire. Ce fut Yves qui rompit le premier le silence.

— Nous sommes indignes ! Il eut été préférable de mourir plutôt que de prêter un serment qui nous oblige à laisser ce coquin assassiner demain le duc de Bretagne.

— Mais ne t'ai-je pas crié en Breton, de façon à ce que ces Français ne comprennent pas, que j'avais trouvé moyen de tourner le serment ? Je te promets que sans trahir la parole jurée, nous empêcherons le meurtre de François II.

— Comment cela ?

— Ceci est mon secret : je te le dirai demain (où plutôt tout à l'heure, car il est une heure passée) : tu viendras comme cela est convenu entre le capitaine d'Avessac et toi, au Prieuré des Jacobins à dix heures, et là je t'expliquerai ce que j'ai combiné.

A ce moment nos deux amis arrivèrent devant l'Hôtellerie de Maître Briand.

Yves voulut insister sur le projet et le connaître avant de rentrer. mais Jos, après lui avoir souhaité une bonne nuit, s'éloigna, tandis qu'Yves ayant ouvert la porte, regagna la chambre de son oncle, se coucha sans bruit et s'endormit en repassant dans sa mémoire les incidents de sa première aventure nocturne.

CHAPITRE V

Une réception dans la Garde ducale

Le lendemain, après avoir assez mal dormi, Yves se leva. Son oncle qui était fort matinal, était déja sorti de la chambre et Yves le retrouva dans la basse salle de l'Hôtellerie.

— Eh bien ! lui dit son oncle dès qu'il le vit, je crois que le lieutenant Jos avait beaucoup de sentinelles à relever cette nuit, car tu es rentré fort tard.

— En effet, répondit Yves, nous avons même pris pendant un certain temps la place de deux sentinelles postées au coin d'une maison. Après cette réponse, Yves, satisfait, se mit à table près de son oncle.

Tout en déjeunant, il remercia le sire de Saint-Aubin de l'avoir présenté au capitaine d'Avessac, ce à quoi le sire répondit en ordonnant au valet de l'hôtellerie d'apporter deux bouteilles de vin vieux.

L'ordre reçu, le valet disparut par l'escalier qui menait de la salle de l'auberge à la cave, et on le vit aussitôt revenir, tenant à la main une bouteille à l'aspect vénérable, et dont la poussière qui la recouvrait attestait, sinon l'excellence du vin qu'elle contenait, du moins son ancienneté.

La bouteille débouchée et les verres remplis, le sire de Saint-Aubin leva son verre et dit :

— A la santé de la nouvelle recrue de la garde ducale de François II ! »

Après avoir vidé son verre et trouvant le vin fort à son goût, il en demanda l'origine à maître Briand qui s'était approché.

— Eh ! Eh ! répondit-il, ce coquin de valet a bien choisi. Il a apporté à vos Seigneuries le meilleur vin de ma cave. Ce fut un de mes cousins, jadis soldat, qui en avait échangé une barrique à des Bourguignons contre une superbe épée qu'il avait prise en tuant un officier des armées du roi de France... Cela remonte déjà à une vingtaine d'années. Ah oui ! je me rappelle, c'était lorsque notre bien aimé duc s'en fut, en compagnie de Charles de Bourgogne assiéger Paris avec une armée bretonne si nombreuse et si forte que les nôtres eussent pris la ville, si le Roi de France les voyant venir, ne s'était hâté de signer un traité de paix.

— Ah ! c'était le bon temps, et je puis le dire, moi, qui faisais partie de cette armée, répondit le sire de Saint-Aubin. Notre Duc était alors jeune et le Roi de France n'était pas si puissant. Mais je crains bien que sa mère la Régente nous veuille du mal et qu'elle rêve de mettre la main sur notre pays dès qu'elle le pourra, mais qu'elle prenne garde ! Lorsque le Roi Charles V voulut s'emparer de la Bretagne, tous les Bretons se soulevèrent ; Duguesclin qui avait sauvé la France, renvoya au Roi son épée de connétable, et, Dieu merci ! nous sommes les dignes fils de nos pères, et je crois, mon neveu, que la guerre ne vous fait pas peur ?

— Si la guerre m'eut fait peur, dit Yves, je serais, grâce à mon oncle le chanoine de Quimper, entré dans les ordres et non, grâce à vous dans la garde ducale de François II.

— Je vous préfère ainsi mon neveu, et je crois qu'avec votre caractère aventureux, le métier militaire vous convient plus que la vie tranquille dans un couvent. Et, comme il n'est pas loin de dix heures, je crois, ajouta le sire de Saint-Aubin en prenant un ton plus familier, que tu ferais bien de te rendre au rendez-vous du capitaine d'Avessac.

Et, ayant rempli de nouveau les verres, il continua :

— Allons, bois-moi encore cette gorgée pour te donner du courage et, dit-il plus bas, voilà quelques pièces pour humecter le gosier de tes futurs compagnons d'armes.

Après avoir remercié son oncle, Yves prit la bourse, la déposa dans sa poche, et sortit de l'Hôtellerie.

N'étant pas très sûr de la route qu'il devait suivre, Yves voyant un brave boutiquier Rennais sur le seuil de sa porte lui demanda s'il était tout près du Prieuré des Jacobins.

— Ya dam ! lui répondit-il, vous veiez ben la berne de bois qu'est à drête, eh ! ben, un ptit ka pûs lin, vous verrez un doué, et quand vous s'rez auprés v'zapercevrez la chapelle du Prieuré.

(à suivre)

Voir en 4e page les noms des Gares où le journal " **Ar Bobl** " *est en vente.*

est superficielle il suffira de la graisser avec de la glycérine ou avec de la vaseline. Si au contraire la blessure est sérieuse, il faut la bassiner avec de l'eau froide ou tiède et avec une infusion de feuilles de guimauve. Il ne faut pas couper le poil, au contraire il faut le laisser, mais le graisser avec de la glycérine et de l'huile d'olive. La litière doit être en paille écrasée pour ne pas irriter la plaie. Les crevasses du paturon doivent se soigner comme les crevasses des pieds à moins qu'elles ne soient causées par une maladie de la peau. Voici du reste d'une façon générale le traitement de toutes les blessures sur quelque partie du corps qu'elles soient : Enlever d'abord les saletés et toute matière étrangère. L'eau froide est bonne au début, mais il ne faut pas continuer trop longtemps, car elle ferait cicatriser trop vite et il faut la cesser dès que toute crainte d'inflammation a cessé. La boiterie est très fréquente chez les chevaux. Pour les membres antérieurs, il faut examiner les pieds et les parties de la jambe au-dessous du genou. Pour les membres postérieurs il faut examiner le tendon du jarret, le boulet ou le pied, car ce sont les endroits les plus susceptibles. Si l'on ne trouve pas de suite la cause de la boiterie, il faut faire déferrer et examiner le pied de près. Le fer peut être trop serré ou il peut y avoir un endroit de la sole trop sensible. En ce cas, il faut faire cesser le serrage du sabot ou mettre des cataplasmes. Si la couronne, le boulet ou les tendons sont trop sensibles, bassinez avec de l'eau chaude ou froide et faites reposer. Les efforts de boulet sont très fréquents et le mieux est de bander modérément la jambe avec un bandage peu serré et d'arroser d'eau froide. La boiterie des épaules est très rare.

Bulletin Financier

Le marché est encore faible et sans tendance bien arrêtée. Au reste, les transactions sont restreintes et ne donnent lieu qu'à des mouvements de cours fort peu étendus.

Notre 3 0/0 perpétuel est lourd à 97.72 à terme, et à 97.80 au comptant, où la Caisse achète 32,000 fr. de rente.

L'Extérieure se traite à 85.57 ; le Turc est également faible à 86.10 ; l'Italien est à 103.95.

Les Fonds russes sont moins résistants dans l'ensemble, sauf le Bon du Trésor 1904, qui atteint 516 fr. ; le 3 0/0 1891 perd 15 centimes à 75.80, et le 4 0/0 1901, 30 centimes à 93 fr. ; le 3 0/0 1896 gagne 25 centimes à 74.55.

Dans le compartiment des valeurs de crédit, le Comptoir d'Escompte reste à 606 et la Société Générale à 631.

Les moins bonnes dispositions du marché ont eu leur répercussion sur les actions de nos grands Chemins français. Par contre, les obligations du type 2 1/2 0/0 donnent lieu à d'actives transactions ; notons celles de l'Ouest à 408 et celles de l'Orléans à 405 fr.

Par suite du relèvement du cours de Londres, le marché des mines d'or accentue sa reprise.

Marché de Paris

CÉRÉALES	dernier cours (les 100 kilo.)	
FARINE Douze Marques	31.70	
BLÉ	24.00	
SEIGLE	16.25	
AVOINE	16.50	
COLZA	49.00	
ALCOOL	56.75	
VIANDES		
VEAUX (vif)	0.84	1.14
— (nette)	1.40	1.90

Marée. — Arrivages du 4 octobre : Poissons, 95,244 kilos ; moules, 32,010. — Poissons d'eau douce, 4,531 kil.

LA PRÉVOYANTE

Société française de *mutualité pure* approuvée par décret du 8 mars 1898 après étude des statuts par le Conseil d'Etat.

Placée sous le contrôle direct de ses sociétaires et de l'Etat.

La Mutualité pure met l'aisance, l'assurance, la dotation des enfants, la retraite enfin à la portée de tous.

La *Prévoyante* est la seule société mutuelle qui tienne compte aux personnes âgées des risques de mort de leur âge et verse aux familles des décédés des sommes d'autant plus fortes que l'assuré était plus vieux.

Elle reçoit en assurance l'Epargne depuis 5 fr. par mois, même des vieillards, même des malades. Elle la place en *valeurs fixées par l'Etat* à la *Banque de France* et la rend au bout de 12 ans grossie non seulement de l'intérêt composé, mais des bénéfices nécessaires de la *mutualité*.

Les sociétés de *mutualité pure*, grâce à leur fonctionnement mathématique et automatique, à la balance nécessaire des biens biens et des maux, des risques et des chances dans les groupes sociaux considérables, peuvent seules donner une sécurité absolue et le maximum de rendement avec le minimum de dépense.

La *Mutualité libre*, c'est **l'avenir et le salut social**.

Les notices et les statuts de *La Prévoyante*, ses bilans annuels extraits du *Journal Officiel*, seront envoyés gratuitement avec toutes les explications nécessaires à qui en fera la demande.

Soit au siège social, 3 rue d'Hauteville.

Soit à l'Inspection Générale de l'Ouest, place Nationale à Pontivy ;

Soit à M. Coïc, à Carhaix.

Etude de Me MORÉ, Huissier à Châteaulin

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN ATELIER

De Constructeur-Mécanicien et Charronnage

29, Quai Amiral-Cosmao à Châteaulin

Le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1904, à 1 heure

On vendra notamment :

Trois Tours, trois Machines à percer, deux Machines à cintrer, une Mortaiseuse, une Scie mécanique, une Transmission, Enclumes, Etaux, Filières, Ténailles, Masses, Marteaux, Clefs, Soufflets, Etablis, Scies, Rabots, Tarrières, Planes, etc. ;

Hache-paille, Hache-lande, Broyeurs d'ajoncs, Rouleau, Manège, etc. ;

Rouages, Engrenages, Volants et Pièces diverses pour machines agricoles ;

Plateaux de chêne, Plateaux d'orme, Raies, Jantes, Roues, Caisses de voitures, etc.

L'Huissier chargé de la vente :

MORÉ.

DEMANDEZ

" Ar Bobl "

Le seul Journal Breton s'intitulant franchement

RÉGIONALISTE

Le seul comprenant une partie rédigée dans tous les dialectes bretons, le seul vraiment

POPULAIRE

Dans les Bibliothèques des gares suivantes :

CARHAIX. — MORLAIX. — SAINT-POL-DE-LÉON. — LANDERNEAU. — BREST. — CHATEAULIN. — DOUARNENEZ. — QUIMPER. — ROSPORDEN. — VANNES. — LORIENT. — PONTIVY. — LOUDÉAC. — SAINT-BRIEUC. — GUINGAMP. — PAIMPOL. — LANNION. — PLOUARET. — RENNES. — NANTES. — ANGERS. — LE HAVRE. — PARIS (Montparnasse).

Portrait d'Auguste Brizeux

La Librairie Bretonne, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris, se propose de publier successivement la reproduction des portraits des grands hommes bretons ; elle ouvre aujourd'hui la série par celui d'Auguste Brizeux. Ce portrait, le plus artistique et le plus ressemblant à la fois que nous connaissions de notre poète national, sera reproduit en un médaillon rectangulaire, en bronze, mesurant 0.18 sur 0.14 centimètres. Ce médaillon paraîtra en septembre.

La souscription est ouverte dès ce jour au prix de 7 fr. 50 le médaillon, *pour les 60 premiers souscripteurs*. Passé ce chiffre, le prix sera porté à 10 francs. *(Paiement après réception seulement).*

Prière de s'inscrire à la Librairie Bretonne, M. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris, ve.

Travaux de Bâtiments

MAÇONNERIE

Et Menuiserie

EN TOUS GENRES

LOUIS BANIEL

ENTREPRENEUR

Rue du Pavé

CARHAIX

LEORDI AR GOAZIOU

1, Leurgear Emil Souvestr,

MONTROULEZ

Leoriou Skol. -- Leoriou Oferen

MALIOU HA MALIJENNOU

KURUNENNOU-BEZIOU

Paperou Livet

Veuve LE GUILLOU & Fils

Sur le Château

CARHAIX

Forge et Charronnage

DÉPOT DES

MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL DE SAINT-BRIEUC

Instruments de Labour

TONNELLERIE

En tous Genres

FUTS ET BACQUETS

De tous Modèles

JEAN-MARIE SOLU

COIFFEUR

Rue des Carmes, CARHAIX

Demandez dans tous les Cafés

LE QUINQUINA DU PETIT BLEU

Apéritif tonique et réconfortant de 1er ordre

ayant obtenu

Médaille d'Argent, à Brest 1901

Médaille d'Or, Paris 1902

GRAND PRIX, LONDRES 1902

Membre du Jury, hors concours,

PARIS & VIENNE 1904

A. SOUVESTRE, négociant, MORLAIX

Carhaix, imp. Le Goaziou-Jaffrennou.

Le Gérant, Etienne JACQ.

Imprimerie LE GOAZIOU-JAFFRENNOU

RUE DES CARMES

CARHAIX (Finistère)

— " AR VRO " Revue Mensuelle —

Travaux de Ville -- Factures -- En-Têtes de Lettres -- Journaux
Revues -- Labeurs -- Affiches -- Circulaires

BILLETS DE NAISSANCE — LETTRES DE MARIAGE — BILLETS DE DÉCÈS

Livrés DEUX HEURES aprés la Commande

—:— Travail soigné & Livré de Suite —:—

Pour légalisation des signatures ci-contre

En mairie de Carhaix, le